



# COLLOQUE JURIDIQUE « PLURALISME JURIDIQUE et CHARTRE DU PEUPLE KANAK »

ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PAR  
LE SÉNAT COUTUMIER



EN PARTENARIAT AVEC LE PROGRAMME LEGITIMUS DE L'UNIVERSITE OTTAWA  
Vendredi 31 octobre 2014 de 9h à 17h  
à l'AUDITORIUM de la PROVINCE SUD

## THÈME :

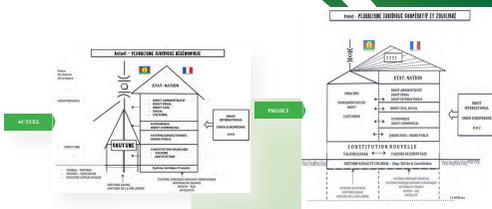
« PLURALISME JURIDIQUE ET PEUPLES AUTOCHTONES :  
LEÇONS DU DROIT COMPARÉ »

ETUDES DE TROIS RÉGIONS JURIDIQUES :

L'ÉTAT FÉDÉRAL CANADIEN ET LES PEUPLES PREMIERS,

LES PAYS MÉLANÉSIENS ANGILOPHONES  
(VANUATU, SALOMON ISLANDS ET FIDJI),

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, WALLIS ET FUTUNA.



## LES SOUS-THÈMES :

CONSTITUTION ÉTATIQUE - AUTOCHTONIE : RECONNAISSANCE ET STATUT

INSTITUTIONS, GOUVERNANCE ET LÉGITIMITÉ COUTUMIÈRE

TERRES, RESSOURCES ET BIENS COUTUMIERS

JUSTICE ET ORDRE PUBLIC

DROITS DE L'HOMME ET DROITS COLLECTIFS AUTOCHTONES

STATUT PERSONNEL-DROIT DE LA FAMILLE



# Déroulement

Vendredi 31 octobre 2014

À l'Auditorium de la Province Sud

8h30 : Ouverture

12h / 14h : Pause déjeuner

17h : Clôture de la journée

*Il s'agira de la restitution des synthèses des travaux de réflexion faites dans les ateliers des 29 et 30 octobre.*

*Le public visé sera composé des membres du sénat et des bureaux des conseils coutumiers, des assesseurs coutumiers, des membres du CAT, des élus du congrès et des provinces, des maires, des juristes du gouvernement, de la NC, des provinces et des communes, les personnels administratifs du sénat, des Conseils coutumiers et de la DGRAC*

